

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°40 du 24 octobre 2008

PARTIE PERMANENTE
Direction générale de la gendarmerie nationale (DGGN)

Texte n°7

DÉCISION N° 118664/DEF/GEND/RH/SDC/FORM
portant abrogation d'un texte.

Du 12 septembre 2008

DIRECTION GÉNÉRALE DE LA GENDARMERIE NATIONALE : *service des ressources humaines ;
sous-direction des compétences ; bureau de la formation.*

DÉCISION N° 118664/DEF/GEND/RH/SDC/FORM portant abrogation d'un texte.

Du 12 septembre 2008

NOR D E F G 0 8 5 2 3 2 4 S

Texte abrogé :

Circulaire n° 42000/P/DEF/GEND/P/FORM du 2 décembre 1992 (BOC, 1993, p. 1037. ;
BOEM 683.6.4).

Référence de publication : BOC N°40 du 24 octobre 2008, texte 7.

Le texte ci-après est abrogé :

Circulaire n° 42000/P/DEF/GEND/P/FORM du 2 décembre 1992 relative à l'entraînement physique et sportif
dans la gendarmerie.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le général de brigade,
sous-directeur des compétences,*

Aldo RUTANNI.